

8èmes ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE
Parcours en protection de l'enfance
PROTÉGER C'EST PRENDRE DES RISQUES
Comment mieux les assumer pour mieux agir ?

AVERTISSEMENT : ces verbatim sont rendus publics pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de la richesse des débats des Assises, mais nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une restitution brute des propos prononcés non revue par leurs auteurs, et à replacer dans un contexte de prise de parole publique orale à un moment spécifique. Une synthèse des propos plus lisible est disponible dans le Bulletin de la protection de l'enfance d'octobre 2015 (www.lebpe.fr)

LUNDI 15 JUIN 2015 – SEANCE PLENIERE / CLÔTURE

**PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION
MENÉE AUPRÈS DES DIVERS ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

par Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des personnes âgées et de l'autonomie :

Monsieur le sous-préfet, Madame la Présidente du conseil départemental du Finistère, Monsieur le Président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la défenseure des enfants, Messieurs les délégué général et directeur général de l'Odas, Mesdames et Messieurs les acteurs de la protection de l'enfance, Mesdames et Messieurs, il y a près d'un an qu'a démarré dans mon ministère un important travail autour de la protection de l'enfance. Dans ce parcours, ma venue l'année dernière aux assises de la protection de l'enfance à Lille a marqué une étape importante, j'y ai vu d'abord une salle comble comme j'en retrouve une aujourd'hui, j'ai vu des acteurs investis, conscients de l'enjeu de leur mission, assumant certaines difficultés, étant prêts à partager leurs interrogations dans l'intérêt des enfants qu'ils protègent, et ces enfants, j'ai également l'année dernière, entendu leurs récits, et j'ai pu mesurer l'écart persistant entre les enjeux de cette politique publique dont dépend la vie et l'avenir de centaines de milliers d'enfants et sa lisibilité dans le débat public, le décalage entre l'engagement des professionnels et la méconnaissance de leur action. Il est vrai que la place de la société accorde aux enfants et à leur protection est un sujet délicat, qui fait ressortir un certain nombre de dogmes, qui s'affrontent depuis de nombreuses années et qu'il nous faut dépasser. Sans doute les maltraitances a fortiori à l'encontre des enfants nous révoltent et elles nous dérangent aussi, elles dérangent nos certitudes. Nous aimerions tellement croire que la famille est toujours par nature protectrice mais il nous faut nous garder de ces certitudes comme aussi des fausses alternatives, celles qui opposeraient les droits de l'enfant et les droits de la famille, le tout judiciaire à la méfiance à l'égard de la justice ou encore le secret professionnel au partage de l'information. L'image de la protection de l'enfance est parfois, souvent réductrice, on ne voit surtout des enfants maltraités, accueillis en foyer. Lorsqu'on les voit, c'est de manière un peu coupable, derrière un écran de télévision, à la lumière d'une nouvelle tragédie, qui naturellement nous émeut et si ces tragédies doivent nous alerter, elles sont pour autant une bien mauvaise compréhension de la protection de l'enfance. Bien sûr la protection de l'enfance, ce sont des parents malveillants, des enfants violentés et des placements difficiles, mais la protection de l'enfance ce sont aussi des enfants juste négligés, en carence affective, en conflit, ce sont des parents qui à un moment de leur vie ont besoin d'aide pour être parent ou encore des enfants qui se mettent eux-mêmes en danger. Bien sûr il y a des dysfonctionnements aux issues

parfois dramatiques mais je voudrais avant d'aborder les dysfonctionnements que nous reconnaissons tous et ce qui exige notre mobilisation, rappeler une chose, la protection de l'enfance ce sont surtout des milliers d'enfants et de parents, à qui l'aide sociale à l'enfance a su apporter son soutien, a su apporter la réponse dont ils avaient besoin. Et je tiens à saluer celles et ceux qui sur le terrain raccomodent, écoutent, simplement aident des enfants, des familles, à se construire, à se reconstruire et à s'épanouir. Vous faites, Mesdames et Messieurs, un beau métier mais vous faites un métier terriblement exigeant, qui vous confrontent souvent à l'indicible, voire même à l'inconcevable, qui vous imposent de remettre en question régulièrement vos schémas de pensée, ce que vous avez vu, vécu dans une journée et j'imagine, n'est pas une blouse que l'on pose le soir au vestiaire, j'imagine plutôt qu'elle vous suit souvent chez vous. Je voudrais avoir à cet instant une pensée pour Jacques Gasztowtt, tué dans l'exercice de sa mission à Nantes, tout près d'ici pour protéger une femme des coups de son ancien compagnon et à travers lui je voudrais avoir une pensée pour l'ensemble des professionnels qui s'exposent dans des situations très difficiles. Oui la politique de protection de l'enfance est pleine d'affect et en découvrant l'intimité complexe, en découvrant toute son intimité, j'ai acquis la conviction que l'on ne pouvait pas œuvrer en faveur de la protection de l'enfance en laissant totalement ses sentiments et ses émotions de côté. Mon cheminement de ministre sur ce sujet l'a d'ailleurs tant intégré qu'il est aujourd'hui presque devenu un engagement personnel, j'ai alors, il y a un an, à la suite des assises, démarré un long travail pour d'abord extraire cette politique de l'angle mort du débat public dans laquelle elle est cachée mais aussi pour mieux répondre aux besoins d'évolution que soulignent les acteurs de la protection de l'enfance et les nombreux rapports qui ont récemment été portés à notre connaissance. Ce travail a d'abord pris la forme de rencontre avec les institutions, mais rapidement j'ai senti un besoin prégnant d'échanges auquel j'ai souhaité répondre en organisant une grande concertation avec les acteurs de la protection de l'enfance pendant plus de six mois, professionnels du secteur, cadres, magistrats, avocats, élus, m'ont nourris de leurs réflexions, de leurs initiatives, de leurs critiques avec une liberté de ton et une franchise à laquelle j'étais fortement attachée. J'ai aussi voulu entendre les premiers concernés, les anciens de l'aide sociale à l'enfance, ces enfants qui sont devenus de jeunes adultes, ceux dont on écoute collectivement encore trop rarement la parole, même si je sais que dans vos assises ils l'ont souvent. Et j'ai bien évidemment associé les présidents des conseils départementaux parce que les départements sont les pivots de cette politique publique, ce sont les premiers interlocuteurs de chacun des acteurs de cette politique et ils sont au quotidien au plus près des enfants et de leurs familles. J'ai d'ailleurs mis en place avec les départements intéressés à la démarche un groupe de travail spécifique, qui se réunit régulièrement. Cette concertation, grâce à la forte mobilisation des acteurs, a permis de dresser plusieurs constats. Puis à partir de ces constats, de travailler une feuille de route que je viens vous présenter aujourd'hui. Les constats qui émergent de la concertation rejoignent un certain nombre de recommandations déjà formalisées dans les rapports de l'IGAS et de l'IGSJ, ses sénatrices Michel Meunier et Muguette Dini, du défenseur des droits pour n'en citer que quelques uns. Ces constats partagés je pense ne vous surprendront pas. Quels en sont les points saillants ? Un besoin de cohérence, le manque d'échange, d'articulation, de coordination entre les nombreux acteurs de cette politique publique est très certainement ce qui a été le plus fréquemment évoqué. Ensuite la nécessité de se centrer davantage sur l'enfant et de mieux prendre en compte ses besoins dans leur pluralité. C'est une attente forte exprimée par les anciens enfants de l'ASE mais aussi par les professionnels et les institutions qui interrogent notamment la recherche systématique de la restauration du lien familial. Enfin des situations qui sont repérées trop tard, voire qui ne sont pas repérées. Certains professionnels au contact des enfants doivent être mieux sensibilisés au repérage, je pense notamment aux médecins qui ne représentent que 2 à 5 % des signalements selon l'ordre des médecins et enfin quatrième point saillant un besoin de formation des professionnels.

Outre ces constats, ce qui m'a particulièrement frappé au cours de la concertation c'est cette volonté partagée de faire évoluer la protection de l'enfance, une volonté qui s'appuie sur des valeurs communes, d'abord le meilleur intérêt de l'enfant tel que défini par la convention des droits de l'enfant. Ensuite la perspective de bientraitance pour guider chacune de nos actions et décisions et

c'est à partir de ces valeurs communes qu'a été construite chacune des actions de la feuille de route. La feuille de route telle que je l'ai imaginé, ne sera pas j'espère un document à ranger dans une bibliothèque ou au rayon des vœux pieux. Elle nous engage chacun à notre juste place dans l'exercice de nos missions respectives. Les mesures qu'elle présente c'est grâce à vous qu'elles ont pu être décidées et c'est grâce à vous qu'elles pourront vivre et surtout se traduire dans le quotidien des enfants mais aussi des équipes qui les accompagnent. Au-delà des intentions je veux être à vos côtés dans leurs traductions concrètes, poursuivre les échanges nés de la concertation pour proposer des soutiens efficaces, c'est le rôle de l'Etat, un Etat garant pour les enfants, un Etat partenaire pour les départements qui ont en charge cette mission. En effet la politique publique de la protection de l'enfance est une politique décentralisée, je ne recherche pas à la remettre en question, personne aujourd'hui ne songerait sérieusement à revenir à la DDASS des années 70 mais face au premier des constats de la concertation, celui du besoin de cohérence, l'Etat doit être coordinateur, organiser le lien. Par ailleurs, face aux disparités territoriales qui nous le savons existent, l'Etat doit assumer son rôle, celui d'être le garant de l'égalité de traitement sur le territoire de la République. La protection de l'enfance est une politique publique à la fois décentralisée et régaliennne, c'est pourquoi l'Etat sera présent à vos côtés tout au long de la mise en œuvre des 101 actions prévues pour 2015-2017. Je ne vais pas vous en livrer l'intégralité, vous pourrez les consulter en ligne dès demain matin sur le site du ministère des affaires sociales.

Ces actions sont construites autour de trois axes fort, d'abord définir une philosophie partagée de la protection de l'enfance, ensuite fixer les objectifs à atteindre, enfin agir sur les moyens d'atteindre ces objectifs. Chacun des axes de cette feuille de route met en résonance deux outils complémentaires sur lesquels nous appuyer pour la mise en œuvre des actions : la loi et l'expérience, l'expertise des acteurs de cette politique publique, les questionnements qu'ils formulent sur leurs pratiques et la mise en commun de ces regards croisés. Je sais que la traduction dans la loi a soulevé quelques réactions. Pourquoi une loi ? Alors qu'il est communément admis que la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance est une bonne loi, ce que je partage mais plusieurs éléments sont venus concordés et asseoir ma conviction de nous appuyer sur une évolution législative, d'une part l'opportunité, les sénatrices Meunier et Dini ont confronté dans leur travail d'évaluation la loi de 2007 à l'épreuve de 7 années de terrain, elles en ont conclu le même satisfecit sur les grandes orientations de la loi mais ont également souligné un certain nombre d'ajustement nécessaire. De ce travail elles ont fait naître un texte, qui a pu par le calendrier parlementaire, être enrichi au fur et à mesure de tous les constats dressés dans la concertation, la loi vient clarifier, préciser, compléter les outils existants et je dois préciser que la version qui est sortie de l'Assemblée nationale était extrêmement enrichi par rapport à celle qui était sortie du Sénat. D'autre part, outre les mesures, il y a le poids symbolique de la loi. La loi porte une vision, elle affirme des principes et est le reflet de ce qu'est une société et de ce vers quoi elle veut tendre. La loi relative à la protection de l'enfance inscrit durablement la place que nous accordons à nos enfants, elle dessine l'espace dans lequel ils seront protégés, dans lequel ils pourront s'épanouir. Enfin je pense qu'il ne peut y avoir de véritable réforme de la protection de l'enfance sans une traduction législative. Oui au fur et à mesure de l'avancée de la concertation, après avoir longuement écouté, j'ai acquis la certitude que la politique publique de la protection de l'enfance et ses acteurs n'attendaient pas aujourd'hui de simples ajustements mais une véritable réforme. Nous avons tout en main aujourd'hui pour agir, les constats, les témoignages, la volonté des acteurs et la volonté politique. Cette réforme ne peut se mener sans vous, elle ne peut s'envisager sans ceux qui la mettent en œuvre. C'est pourquoi je vous invite sans attendre la promulgation de la loi qui a été adoptée en première lecture dans les deux chambres mais qui va continuer la navette parlementaire, je vous invite à faire vôtre les dispositions qu'elle contient, à les faire vivre en écho à vos pratiques professionnelles. C'est autour de cette résonance entre la loi et les pratiques que nous avons construit chaque grande orientation de la feuille de route. Réformer la protection de l'enfance c'est avant toute chose affirmer une philosophie, un esprit, la protection de l'enfance doit être avant tout centrée sur l'enfant et sur ces besoins, vous avez d'ailleurs en début d'après midi consacré votre première table ronde aux besoins de l'enfant à travers la question Protéger qui ? Protéger quoi ? Ces deux questions résument très

bien deux préoccupations, d'abord la nécessité de changer de paradigme, de manière générale aider les familles c'est aider l'enfant mais la spécificité des missions de la protection de l'enfance exige d'accorder une attention particulière à l'enfant, indépendamment des difficultés que peuvent rencontrer les parents. D'autre part la nécessité de mieux connaître les besoins de l'enfant, de le protéger, ce n'est pas simplement s'assurer du respect de son intégrité physique. Protéger l'enfant c'est lui garantir que son environnement lui permettra le développement épanoui de ses capacités. Cette philosophie j'ai souhaité l'inscrire dans la loi et ainsi proposer une nouvelle définition de la protection de l'enfance. Chaque question, chaque décision, chaque action doit se mesurer à l'aune du meilleur intérêt de l'enfant. C'est de cette manière que nous avons défini les trois grandes orientations de cette feuille de route.

La première : mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, soutenir sa réussite et garantir la cohérence et la continuité de son parcours. Deuxième orientation : améliorer le repérage et le suivi des situations de maltraitance, de danger ou de risque de danger. Troisième orientation : développer la prévention à tous les âges de l'enfance. Un enfant de l'aide sociale à l'enfance a les mêmes besoins que n'importe quel enfant. Ce n'est pas parce que l'urgence nous impose d'intervenir pour le protéger qu'il faut pour autant négliger la diversité de ses besoins. Les enfants confiés à l'ASE ont besoin comme tous les enfants de stabilité affective. Or leur parcours sont parfois, souvent émaillés de rupture, en établissement, puis en famille, puis retournant dans leur propre famille d'origine, puis de nouveau confiés souvent une autre famille que la première famille d'accueil, les conséquences de ces ruptures suivront les enfants jusque dans leur vie d'adulte. Pour lutter contre ces ruptures, nous devrions nous appuyer davantage sur un outil connu de tous les acteurs mais encore trop peu utilisé à sa juste ambition, le projet pour l'enfant, et il en sera d'ailleurs question, je crois, dans l'un de vos ateliers demain. La loi relative à la protection de l'enfance dispose que le projet pour l'enfant appartient à l'enfant, elle inscrit également que toutes les personnes qui comptent pour l'enfant, celles qui font partie de son quotidien, ses parents, son médecin, son assistant familial, pourquoi pas l'entraîneur de foot s'il compte ou s'il tient une place dans la vie de l'enfant doivent trouver une place dans son projet pour l'enfant. Nous devons sortir des logiques institutionnelles et nous appuyer sur les ressources que nous avons à portée de mains si c'est cela l'intérêt de l'enfant. La loi l'inscrit mais ça ne suffit pas, pour développer son usage, il est important que les professionnels s'approprient cet outil et reconnaissent son utilité. C'est pourquoi vous devrez nous aider à construire un référentiel commun qui soit véritablement un outil partagé répondant aux besoins des professionnels. Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant c'est aussi mieux les connaître pour mieux les satisfaire. C'est la raison pour laquelle j'ai inscrit dans la feuille de route, à la demande de nombreux acteurs une démarche de consensus sur la définition des besoins fondamentaux de l'enfant et les conséquences lorsqu'ils ne sont pas pris en compte sur le développement de l'enfant. Ce sont ces connaissances actualisées qui devront guider les réformes et favoriser l'adaptation des modes d'intervention en protection de l'enfance. Les schémas départementaux encouragent de plus en plus des réponses diversifiées qui devront être soutenues si elles permettent effectivement de mieux répondre aux besoins des enfants. Pour accompagner les professionnels nous devons également construire ensemble des outils pratiques qui soient une aide pour l'accompagnement des enfants, notamment dans les situations qui mobilisent des compétences spécifiques comme l'accueil des mineurs isolés étrangers. Il arrive par ailleurs que les parents se trouvent dans l'incapacité de répondre aux besoins de leur enfant. Il est important de pouvoir répondre rapidement dans ses situations surtout si l'enfant est très jeune et s'il existe un risque d'atteinte à son développement. Cet impératif ne signifie pas qu'il faille renoncer à soutenir les parents ou à les reconnaître comme tels, comme parents. Trop souvent l'exercice de l'autorité parentale et le lien de filiation est confondu, une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant impose dans certaines situations des aménagements de l'exercice de l'autorité parentale, sans que ces dispositions mettent mécaniquement en cause les liens de filiation. Pour faciliter ces évolutions un travail sera conduit avec la Chancellerie afin de clarifier les différents statuts et en faciliter l'accès quand l'intérêt de l'enfant le commande. La proposition de loi prévoit en ce sens des évolutions importantes telles que

la sécurisation de l'adoption simple, la valorisation du statut de pupille comme statut protecteur de l'enfant ou encore la reconnaissance des situations de délaissement parental.

Enfin la meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant doit aussi se traduire par un accompagnement spécifique à la sortie des dispositifs d'aide sociale à l'enfance, notamment pour les jeunes majeurs.

J'évoquais précédemment les ruptures auxquelles pouvaient être confrontés les enfants relevant de l'ASE, parmi ces ruptures il en est une qui parfois peut se révéler extrêmement brutale, c'est la sortie de l'ASE à la majorité. Lorsque j'ai rencontré les anciens enfants de l'ASE ils ont été nombreux à témoigner des difficultés qu'ils ont éprouvées à s'engager dans leur vie d'adulte, de leur inexpérience face à la gestion du quotidien et de la précarité de leur situation. La première réponse que nous pouvons apporter à ces jeunes c'est de leur garantir d'abord les mêmes droits qu'aux autres jeunes et de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun comme l'accès à la garantie jeune, l'accès au service civique, l'accès au logement en priorisant pour eux des places au sein des FJT et en favorisant l'accès à un logement autonome mais soutenir ces jeunes c'est aussi leur faire confiance, croire en leur potentiel de réussite et nourrir une ambition pour eux, c'est pourquoi le gouvernement a introduit dans la loi par voie d'amendement une série de mesures à destination des jeunes majeurs. Le passage à la majorité qui est un moment décisif pour un bon nombre de jeunes devra être préparé dans le cadre d'un entretien dès 17 ans. L'enjeu de cette disposition est que chaque jeune accompagné par l'ASE puisse effectivement bénéficier d'un projet d'accès à l'autonomie, construit avec lui, bien en amont de la majorité et mobilisant toutes les institutions qui peuvent l'aider dans la construction de son projet de vie. Une autre mesure à laquelle je suis personnellement attachée et dont je souhaite vous entretenir est le versement de l'allocation de rentrée scolaire aux jeunes, elle sera versée sur un compte bloqué à la Caisse des dépôts, qui permettra aux jeunes de disposer à sa majorité d'un petit pécule, souvent les jeunes se trouvent dans une situation de grand dénuement à la sortie de l'aide sociale à l'enfance, il s'agit d'un petit coup de pouce pour leur premières démarches dans leur vie d'adulte, louer un appartement, se déplacer et se nourrir, faire face à ces premiers mois difficile de la majorité. Enfin un accompagnement sera proposé aux jeunes au-delà du terme de la mesure pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagé.

Le deuxième objectif que pose cette feuille de route c'est un meilleur repérage des situations de danger. Améliorer le repérage et le suivi des situations de maltraitance, de risque ou de danger. La mise en place des cellules de recueil des informations préoccupantes, les CRIP a constitué un outil précieux dont les départements se sont pour la plupart concrètement saisi. Mais nous le savons des améliorations doivent encore être apportées pour mieux protéger les enfants en mobilisant davantage les médecins et en clarifiant les conditions de saisine de l'autorité judiciaire. C'est pourquoi la loi prévoit dans chaque département la désignation d'un médecin référent, chargé des coordinations et impose la saisine de l'autorité judiciaire dans toutes les situations d'atteinte grave au développement de l'enfant. Par ailleurs les équipes en charge des informations préoccupantes seront renforcées dans leur caractère interdisciplinaire et par la formation des acteurs.

En matière de repérage, nous avançons aussi avec l'Education nationale dans la perspective d'un protocole commun qui d'ailleurs dépassera le seul champ de repérage pour faciliter les liens tout au long de l'accompagnement de l'enfant. Le suivi des enfants doit aussi faire l'objet de toute notre attention et particulièrement lorsqu'ils traversent des moments de fragilité, lorsqu'ils quittent un lieu d'accueil pour rentrer dans leur famille ou dans le cadre des visites médiatisées par exemple. Vous avez été nombreux au cours de la concertation à m'alerter sur les pratiques des visites médiatisées. L'augmentation des visites médiatisées justifie à elle seul des ajustements. Désormais avec la réforme elles devront être spécialement motivées et un décret viendra prochainement préciser les conditions dans lesquelles elles s'exerceront. Enfin j'ai souhaité que cette feuille de route fasse une place importante à la prévention qui est encore trop peu développée et dont la mise en œuvre est encore trop cloisonnée. La feuille de route prévoit donc des actions ciblées, visant à la coordination et la promotion des actions de prévention en faveur des enfants mais aussi de ses parents. L'arrivée

d'un enfant constitue déjà en soi un chamboulement, elle est une période charnière qui définit et redéfinit la nature des liens humains entre les parents et les enfants, entre les parents eux-mêmes et parfois même avec ses propres parents. C'est à ce moment que se créent les liens d'attachement, nous devons donc être particulièrement attentifs à ce temps. Cela passe notamment par un accompagnement spécifique des professionnels dans la pratique du travail en réseau et par un renforcement de l'entretien du quatrième mois. Et la loi viendra donner une base légale aux centres parentaux pour en favoriser le développement. Prévenir c'est aussi accompagner les parents lorsque les doutes s'installent, lorsqu'ils traversent une période difficile professionnellement, affectivement ou dans leurs relations à l'enfant. Ce cadre d'accompagnement pourra être institutionnel en réaffirmant le rôle de la prévention spécialisée ou plus informel en nous appuyant sur les solidarités de territoire et sur un réseau de pairs. Qui mieux qu'un parent peut comprendre les difficultés rencontrées par un autre parent.

Voilà de manière non exhaustive bien évidemment les grands objectifs que je vous propose de chercher à atteindre ensemble. Ces objectifs, vous les partagez certainement, on en parle depuis longtemps mais bien souvent identifier les dysfonctionnements ne suffit pas à modifier durablement les pratiques.

J'ai bien conscience des difficultés de vos quotidiens, du temps qu'il vous manque cruellement pour pouvoir agir comme vous le voudriez et c'est bien parce que j'ai conscience de la difficulté à mettre en œuvre ce que vous avez pourtant pensé, élaboré, analysé, que j'ai souhaité cette feuille de route.

Et c'est aussi pour répondre aux pessimistes qui doutent que les choses puissent changer que je ne me contente pas de suggérer des pistes d'action mais que je vous propose également des leviers pour les mettre en œuvre. Outre les référentiels communs, les protocoles, cette feuille de route identifie trois leviers importants pour avancer et proposer des mesures concrètes pour les actionner. Le premier levier, la gouvernance, lorsqu'elle permet de renforcer le pilotage de cette politique et de décroiser les interventions.

Deuxième levier, l'évolution de la formation lorsqu'elle permet de mieux répondre aux besoins des professionnels.

Troisième levier, le soutien à la recherche lorsqu'il s'accompagne de la diffusion des connaissances et des expériences dans les pratiques de terrain.

Tout d'abord et certainement l'un des leviers les plus ambitieux de cette feuille de route : l'amélioration de la gouvernance et le décroisement des interventions. Le manque d'articulation entre les institutions de coordination entre les acteurs est certainement l'élément le plus souligné de cette concertation, je l'ai d'ailleurs déjà évoqué. A cela j'ajoute les disparités territoriales qui font qu'un enfant ne sera pas accompagné de la même façon selon le département dans lequel il est pris en charge. L'Etat est le garant de la protection de l'enfance, je l'ai dit déjà, il est temps de porter un projet politique partagé en faveur des enfants les plus vulnérables. Il appartient à l'Etat avec les départements de fixer les grandes orientations de cette politique publique et d'accompagner leur mise en œuvre. En mettant en place une instance nationale de pilotage de la protection de l'enfance c'est ce qui est prévu par la loi actuellement en discussion au Parlement, une instance de pilotage qui soit à la fois opérationnelle et interministérielle, l'instance nationale sera placée auprès du Premier Ministre pour en renforcer le caractère interministériel.

Deuxièmement en renforçant les contrôles et en prévenant les violences institutionnelles. Troisièmement en développant les logiques interministérielles pour faciliter les approches pluri-institutionnelles et participer au décroisement des interventions. Cela se traduira dès la prévention par le soutien au travail en réseau entre les affaires sociales et la santé lors de la période périnatale. Bien sûr le travail en commun entre les affaires sociales, la santé, la justice est déterminant pour l'accueil des enfants victimes avec la réaffirmation de la nécessité de pôle de référence hospitalier et pour l'accompagnement des adolescents dits incasables. Un groupe de travail animé par la DGCS et la DPJJ dans le cadre du comité de pilotage de l'AMAP devrait formuler

des propositions pour la mise en place des prises en charge pluri-institutionnelles de ces enfants qui relèvent à la fois du champ de la santé, du social, du judiciaire et du handicap.

Enfin nous devons nous appuyer davantage sur nos observatoires, l'ONED et les ODPE nous disent la réalité des familles, des territoires, des liens entre les acteurs. Nous devons favoriser la création d'ODPE sur l'ensemble des départements, des ODPE dont les missions ont d'ailleurs été renforcées par la loi actuellement en discussion et qui devront travailler en parfaite articulation avec l'ONED.

Une instance nationale, des observatoires réaffirmés, l'engagement du travail interministériel devront favoriser une gouvernance de la protection de l'enfance renouvelée et fluidifiée mais aussi garantir plus de lisibilité pour cette politique publique.

La formation des cadres et des équipes constituent par ailleurs un autre levier important à mobiliser pour soutenir l'évolution des pratiques professionnelles et l'innovation. Les métiers de la protection de l'enfance sont difficiles et exigeants. Les professionnels qui les exercent, vous, devez être accompagnés dans l'exercice de vos missions par les institutions, à travers notamment des formations adaptées aux besoins de ces métiers, de l'évolution du secteur et de la nécessité de décloisonner les interventions. Seul un vrai travail sur la formation initiale et continue peut faire évoluer ces pratiques et amener les différents acteurs à parler un langage commun. Nous nous appuyons tout particulièrement sur la sensibilisation de tous ceux qui interviennent auprès d'enfants au repérage de signes de souffrance chez l'enfant et aux dispositifs à mobiliser en cas de doute. La formation des professionnels de la protection de l'enfance est souvent trop générale. Vous avez été nombreux à m'alerter sur la nécessité d'être mieux formé sur des sujets techniques tels que l'observation des jeunes enfants ou l'accompagnement du traumatisme mais aussi sur le travail en réseau en protection de l'enfance. La formation des cadres en protection de l'enfance doit être aussi renforcée et surtout un point très attendu, le développement de formation pluri-institutionnelle, des co-formations également avec les parents pour favoriser les changements de posture doivent être pensé.

Enfin le dernier levier sur lequel je crois nous devons nous appuyer c'est la recherche et la diffusion des savoirs et des expériences dans les pratiques professionnelles avec des moyens d'actions tels que l'élaboration d'un programme d'étude, de recherche et d'évaluation pluriannuelle sur la protection de l'enfance avec les acteurs concernés (DREES, INED, INSEE, ONED, DPJJ, Université) et la sensibilisation des instituts de recherche et des universités à la conduite de travaux sur la protection de l'enfance. Voilà Mesdames et Messieurs les grandes lignes de la feuille de route 2015-2017 que je souhaite partager avec vous et sur laquelle nous aurons, j'en suis sûre de nombreuses occasions d'échanger lors de sa mise en œuvre. Le calendrier des différentes actions sera très prochainement précisé.

En guise de conclusion je voudrais vous livrer un sentiment sur la politique publique de la protection de l'enfance, sentiment qui ne fait que grandir depuis mon arrivée au ministère. La protection de l'enfance ne peut s'envisager isolément. Elle ne peut s'envisager, se penser, se mettre en œuvre indépendamment d'une vision claire et affichée de la place de l'enfant dans nos sociétés, la place des plus fragiles parmi les plus fragiles. Elle doit s'inscrire dans une cohérence d'une politique de l'enfance, mû par la perspective de la bientraitance, par l'esprit de la convention des droits de l'enfant. La réforme de la protection de l'enfance en plaçant l'intérêt de l'enfant au centre a ouvert l'acceptation du terme de protection à la garantie d'un développement épanoui de ses capacités. Mettre l'enfant au centre de notre projet politique c'est œuvrer pour la société de demain. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement également sensible à la promotion d'une éducation sans violence. Les conséquences des violences que l'on qualifie d'ordinaire ne se limitent pas à la souffrance ou à l'humiliation du moment. Les conséquences c'est un manque de confiance, d'estime de soi qui pourra suivre l'enfant pendant son adolescence et l'âge adulte. Les conséquences c'est aussi un risque de reproduction sociale. Il faut redire ses conséquences mais aussi redire aux parents sur lesquels je ne veux pas pointer un doigt accusateur, des parents que je ne veux pas admonester, des parents que je ne veux pas infantiliser, mais il faut leur dire qu'il est possible d'élever ses enfants sans avoir recours aux punitions corporelles. Je souhaite que la société puise s'emparer de ce sujet, y

réfléchir et je travaille aux moyens qui nous permettront de la sensibiliser sur cette question, de la faire s'interroger, sans cristalliser le débat sur des positions caricaturales entre les partisans et les adversaires de la fessée. La France est observée sur cette question, et plus généralement sur la place qu'elle accorde à ses enfants, à leurs besoins, à leurs droits et à leurs paroles. Nous avons franchi l'année dernière une étape importante à l'occasion du XXVème anniversaire de la convention des droits de l'enfant, la signature du troisième protocole de cette convention a été un moment important pour la France. Vous l'avez compris, j'ai souhaité aujourd'hui vous livrer la feuille de route et les 101 actions qui s'inscrivent dans une réforme cohérente de la protection de l'enfance, du moins je souhaite qu'elle soit cohérente, elle utilise en tous cas des outils cohérents, la loi et la pratique. J'ai souhaité vous présenter à vous aujourd'hui avant toute autre forme de publicité ces 101 actions, cette feuille de route, c'est avec vous que je les ai construites, c'est avec vous que nous avons élaboré les évolutions nécessaires, je souhaitais que ce soit avec vous que le débat se poursuive. Cette feuille de route, cette réforme s'inscrivent dans ce qui est le fil rouge de ma politique et de mon ministère, la bienveillance à l'égard des plus vulnérables, les enfants, les familles en difficultés et les personnes âgées. Je vous remercie.

Jean-Louis Sanchez :

Merci infiniment Madame la Ministre de nous avoir finalement octroyé le privilège d'avoir l'exclusivité de ces réformes. Nous espérons qu'elles seront menées à leur terme avec le concours de tout le monde, comme vous l'avez souhaité. Je voulais aussi vous féliciter pour l'exploit d'avoir tout dit clairement et rapidement. Merci infiniment.